Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire mardi, le 13 octobre 2026 à 19 h 00.

Sont présents : Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Richard Forget, Maire.

Est également présent: M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

Sont absentes: Marie-Josée Leroux, conseillère et Nathalie Dupont, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Maire, Richard Forget.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2026.10.179 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 OCTOBRE 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 13 octobre 2026
2. Bilan des activités par Jessica Cloutier
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Acceptation état comparatif des revenus et de dépenses et prévisions budgétaires au 31 décembre 2026
6. Adoption de la politique d'avantages sociaux de la Municipalité de Lantier
7. Choix du soumissionnaire pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2027
8. Choix du soumissionnaire pour le contrat de service d'un photocopieur 2027-2031
9. Mandat donné à Amyot Gélinas pour la vérification des états financiers 2026 de la Municipalité
10. Adoption du budget de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2027
11. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2027 – Régie Incendie Des Monts
12. Mise à jour du schéma de couverture de risques en sécurité incendie concernant les bornes sèches et la caserne située au 129, croissant des Trois-Lacs
13. Demande de dérogation mineure 2026-002
14. Demande de PIIA 2026-028
15. Demande de PIIA 2026-029
16. Choix des membres pour la composition du comité de consultation en urbanisme (novembre 2026-octobre 2028)

 Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

BILAN **2. BILAN DES ACTIVITÉS PAR JESSICA CLOUTIER**
(Soirée des récompenses scolaires et Bazar)

2026.10.180 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.181 **4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2026.01.006 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO	MONTANT
ASSOCIATION TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC	4228	$224.20
REMBOURSEMENT ACTIVITÉ STE-AGATHE	4229	$52.75
REMBOURSEMENT PISCINE STE-ADELE	4230	$116.00
REMBOURSEMENT ACTIVITÉ STE-AGATHE	4231	$22.99
REMBOURSEMENT ACTIVITÉ STE-AGATHE	4232	$160.00
RESTAURANT LE MULLIGAN	4233	ANNULÉ
ANNULÉ	4234	ANNULÉ
BOURSE EXCELLENCE SPORTIVE	4235	$1 500.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4236	$770.25
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4237	$74.28
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4238	$359.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4239	$419.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4240	$270.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4241	$359.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4242	$209.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4243	$419.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4244	$1 027.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4245	$270.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4246	$1 027.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4247	$302.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4248	$302.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4249	$270.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4250	$2 086.90
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4251	$150.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4252	ANNULÉ
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4253	$359.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4254	$302.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4255	$419.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4256	$103.00

BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4257	$103.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4258	$300.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4259	$103.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4260	$1 345.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4261	$1 027.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4262	$239.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4263	$302.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4264	$359.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4265	$150.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4266	$270.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4267	$359.00
BOURSE RÉUSSITE SCOLAIRE	4268	$270.00
ADT CANADA INC	4269	ANNULÉ
BUREAU EN GROS	4270	ANNULÉ
ADT CANADA INC	4271	$270.63
LÉO GOUDREAU & FILS	4272	$730.09
MAISON RONDEAU	4273	$307.27
RAYON DES COULEURS	4274	$344.82
LES BÉTONS BELLEMARE INC.	4275	$11 511.30
GERMAIN LATREILLE	4276	$158.47
POSTES CANADA	4277	$92.88
MINISTRE DES FINANCES	4278	$129 737.00
REMBOURSEMENT PISCINE STE-ADELE	4279	$120.00
REMBOURSEMENT ACTIVITÉ STE-AGATHE	4280	$28.74
ENVIROC / 9139-6903 QC INC.	4281	$7 841.30
ADMQ - ZONE LAURENTIDES	4282	$458.41
ANNULÉ	4283	ANNULÉ
ANNULÉ	4284	ANNULÉ
LES BÉTONS BELLEMARE INC.	4285	$303.53
BUREAU EN GROS	4286	$15.51
APHIL (ASS. DES PERS.HANDICAPÉES INTEL.)	4287	$150.00
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	4288	$1 694.68
GROUPE CLR SRAD	4289	$642.71
ARIANE LEBRUN	4290	$474.28
LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	4291	$814.60
EXCAVATION M.A. ST-GEORGES INC.	4292	$1 448.68
REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR ST-DONAT	4293	$63.00
GLOBAL INDUSTRIAL	4294	$127.62
GREENSHIELD SANTÉ	4295	$155.22
MARCHÉ M.BOUCHARD	4296	$29.46
L'OMBRE-ELLE	4297	$250.00
LES PRODUCTIONS FLASH BOUM ET PATATRA	4298	$298.94
SANS TRACES - PRODUITS ET ACCESSOIRES	4299	$236.57
LUSSIER-DIVISION SANTE ET SEC. DU TRAVAI	4300	$1 897.09
UAP INC.	4301	$37.60
PAVAGES MULTIPRO INC	4302	$367 814.07

Total :	**$544 454.84**

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant DAS	103 632.64 $
Services de téléphonie	363.71 $
Services de téléphonie	252.66 $
Hydro-Québec	1 078.09 $
Fonds de pension - AON	11 032.95 $
Desjardins - Fonds de pension	901.52 $
Harnois Énergies	510.01 $
Nethris	369.64 $
BMO Groupe financier	420.60 $
Frais Moneris	205.64 $
ACCEO Transphere - Paiements fournisseurs	56.53 $
Cogeco cable	83.88 $
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 $
Crédit-Bail (Freightliner 2026-2030)	4 866.66 $
Total	**128 558.37 $**

PAIEMENTS DIRECTS

NOM DU FOURNISSEURS	**# PAIEMENT**	**MONTANT**
AGENCE HURTUBISE INC	421	74.07 $
H2 LAB INC.	422	202.64 $
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	423	23 059.74 $
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	424	487.41 $
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	425	19.72 $
JLD-LAGUE	426	52.86 $
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	427	3 817.37 $
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	428	1 379.70 $
ANNIE GAREAU	429	2 781.00 $
GROUPE BLASTFORCE CANADA INC	430	5 128.43 $
BMR	431	894.88 $
L'APOSTROPHE PLUS	432	201.92 $
CENTRE DE LOCATION GM INC.	433	419.64 $
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	434	150.00 $
CENTRE DE CAMION GALLAND	435	272.20 $
LORTIE ET MARTIN LTÉE	436	ANNULÉ
MARTIN BÉLAIR	437	1 195.74 $
MÉDIALO INC.	438	305.83 $
PARTSCITY	439	1 951.22 $
PÉTROLE PAGÉ	440	8 908.21 $
PIÈCES D'AUTO LEON GRENIER INC.	441	847.68 $
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	442	270.20 $
REMORQUAGE STE-AGATHE	443	1 461.06 $
SABLIÈRE 329 INC	444	12 660.42 $
STUDIO LETTRA	445	1 171.37 $

SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	446	1 195.76 $
9172-6976 QUÉBEC INC	447	2 121.70 $
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	448	4 929.04 $
LORTIE ET MARTIN LTEE	449	ANNULÉ
LORTIE ET MARTIN LTEE	450	751.82 $
	Total	**76 711.63 $**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.182 **5. ACCEPTATION ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DE DÉPENSES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2026**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'accepter les deux rapports : état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2026 et prévisions budgétaires au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.183 **6. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AVANTAGES SOCIAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer un cadre de travail équitable, attractif et conforme aux meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'offrir des avantages sociaux favorisant le bien-être, la rétention et l'attraction du personnel qualifié;

ATTENDU QUE cette politique vise à harmoniser les pratiques internes, à assurer la transparence et à garantir une application uniforme pour l'ensemble des employés municipaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter la politique d'avantages sociaux de la Municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.184 **7. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2027**

En raison d'un conflit d'intérêts, le conseiller Steve Martin se retire de la décision concernant ce dossier.

Soumissionnaire	Offre	TPS	TVQ	Total
Sans traces-entretien ménager	15 600$	780.00$	1556.10$	17 936.10$
Amy Lévesque Desroches	45 000$	2250.00$	4488.75$	51 738.75$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Sans traces-Entretien ménager au montant de 15 600$ plus les taxes applicables, puisqu'elle est la plus basse soumissionnaire et conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.185 **8. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE CONTRAT DE SERVICE D'UN PHOTOCOPIEUR 2027-2031**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Bureautech pour le contrat de service d'un photocopieur 2027-2031 selon l'offre du 27 août 2026 puisqu'il est le plus bas soumissionnaire et conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.186 **9. MANDAT DONNÉ À AMYOT GÉLINAS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2026 DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier mandate la Firme Amyot Gélinas pour la vérification des états financiers 2026 selon l'offre du 14 septembre 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.187 **10. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) POUR L'ANNÉE 2027**

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 30 septembre 2026 ses prévisions budgétaires pour l'année 2027, lesquelles totalisent 5 107 898 $;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2027 tel qu'adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs le 30 septembre 2026 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.188 **11. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2027 – RÉGIE INCENDIE DES MONTS**

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie Des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2027 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes et l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Beauregard

APPUYÉ PAR la conseillère Jessica Cloutier,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2027 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 5 155 221,00 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.189 **12. MISE À JOUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE CONCERNANT LES BORNES SÈCHES ET LA CASERNE SITUÉE AU 129, CROISSANT DES TROIS-LACS**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit refléter la situation actuelle des infrastructures et des moyens disponibles sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle caserne située au 198, boulevard Norbert-Morin à l'intersection de la route 329 et de la route 117 est maintenant opérationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la caserne située au 129, croissant des Trois-Lacs n'est plus opérationnelle comme caserne depuis l'ouverture de la nouvelle caserne et qu'elle sert désormais d'entrepôt;

CONSIDÉRANT QUE les bornes sèches suivantes présentent soit un risque pour la sécurité, soit sont devenues non fonctionnelles malgré les réparations effectuées au fil des années :

- Borne sèche située sur la route 329, secteur du lac Creux;
- Borne sèche située sur le chemin de la Sablière;
- Borne sèche située sur le chemin du Lac-Ludger;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces changements, le nombre de bornes sèches opérationnelles sur le territoire de la Municipalité passera de sept (7) à quatre (4);

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle installation de borne sèche n'est prévue à court terme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander la mise à jour du schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin que celui-ci corresponde à la situation actuelle du territoire et des équipements disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU :

1. **DE** demander à l'autorité responsable du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, soit la MRC des Laurentides de procéder à la mise à jour des informations relatives aux casernes et aux bornes sèches situées sur le territoire de la Municipalité;

2. **DE** demander que soit retirée, à titre de caserne fonctionnelle, la caserne située au 129, croissant des Trois-Lacs, celle-ci étant désormais utilisée comme entrepôt depuis l'ouverture de la nouvelle caserne;

3. **DE** préciser que le nombre de bornes sèches opérationnelles sur le territoire de la Municipalité sera ainsi révisé de sept (7) à quatre (4);

4. **DE** préciser qu'aucune nouvelle installation de borne sèche n'est prévue à court terme;

5. **DE** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.190 **13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-002**

Lise-Anne Si-Vincent
136, chemin de la Pension
Lantier, J0T 1V0
4516-38-8836-0-000-0000
Lot : 6 029 422 du Cadastre du Québec
Zone: 2V

Nature et effets
Construction d'un muret de soutènement en cour avant à une distance de 0,2 mètre de la ligne avant du terrain (paragraphe 3 de l'article 12.2.3.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée
Construction d'un muret de soutènement en cour avant à une distance de 0,2 mètre de la ligne avant du terrain, soit une demande de dérogation mineure de 0,8 mètre par rapport à la distance minimale prescrite au règlement de zonage.

Les travaux seront réalisés sous la supervision d'un ingénieur.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.191 **14. DEMANDE DE PIIA 2026-028**

Demande de permis numéro 2026-137, agrandissement d'un bâtiment principal

Madame Naomi Singer
243, chemin des Épigées
Lantier, J0T 1V0
4711-24-1548-0-000-0000
Lot : 6 028 160 Cadastre du Québec
Zone: 10V

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2026-028 soit et est acceptée selon la résolution 2026.10.045 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.192 **15. DEMANDE DE PIIA 2026-029**

Demande de permis numéro 2026-113, agrandissement d'un bâtiment principal

Monsieur Yves De Maisonneuve
538, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4511-53-0478-0-000-0000
Lot : 6 029 243 du Cadastre du Québec.
Zone: 10V

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2026-029 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2026.10.046 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2026.10.193 **16. CHOIX DES MEMBRES POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME (NOVEMBRE 2026-OCTOBRE 2028)**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU

DE choisir les membres suivants pour un mandat de 2 ans:
Steve Martin, Président
France Fortin, Vice-Présidente
Denise L'Heureux, membre
Manon Gagné, membre
Brian Wiseman, membre

Harold Stotland, membre

ET Mme Francine Leduc comme membre substitut.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS
Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

Dépôt d'une pétition par Mme Sophie Paquin, présidente de l'Association du la Montagne-Noire, s'opposant au projet d'aménagement d'un parc public au lac de la Montagne-Noire (secteur chemin des Buissons).

2026.10.194 **17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 35

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

_____	_____
Benoit Charbonneau	Richard Forget,
Directeur général et greffier-trésorier	Maire

Je, Richard Forget, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.